

LE P'TIT



Le Petit Blandainvillain

Numéro 1
Janvier 2020

Dans ce Numéro :

- ☺ Le mot du Maire
- ☺ État civil
- ☺ Manifestations
- ☺ Travaux sur la commune
- ☺ Tarifs
- ☺ Les règles de civisme
- ☺ Budgets
- ☺ Infos pratiques

Le Mot du Maire

Nous y voilà, la dernière ligne droite celle des tribunes officielles est arrivée, je vais donc bientôt passer la main. Cela fait maintenant près de dix ans que je suis votre Maire, pour ma part cette charge m'a beaucoup appris, j'ai également rencontrés des gens très brillants mais aussi son contraire.

Pendant ces deux mandatures, je me suis essentiellement centré sur l'intérêt commun, malheureusement cela n'a pas été compris et m'a valu l'exploit d'être détesté d'à peu près de tous. Je serais un menteur, un type inhumain, un despote, un parisien, un fainéant, d'autres (à moins que ce ne soit les mêmes) m'ont reproché d'avoir géré la mairie comme une entreprise.

Néanmoins je laisse à mes successeurs une situation comptable extrêmement saine, 197 379 € d'excédents, sans emprunts et sans avoir fait l'impasse sur les investissements.

*Bonne année à tous
Pour les bretons de la commune
« Kenavo ar e'hentan »*

Régis Percheron

Horaires d'ouvertures au public et permanence des élus :

Le Mardi et le Jeudi de 13h30 à 17h30

Mairie de Blandainville
1 rue de la Plaine
28120 Blandainville
02 37 24 04 01

Mairie.blandainville@wanadoo.fr

Comité de rédaction :
Régis PERCHERON
Christelle LANG



ÉTAT CIVIL - RECAPITULATIF 2019- 2020

NAISSANCES

KONAN Lyah, Mickaëlle, Lina (Le Coudray)	27 décembre 2019
--	------------------

DÉCÈS ET TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

MILLET Isabelle, Berthe, Jeanne, veuve BOURLIER	14 mars 2019
PINAULT Richard, Lucien, René <i>Décédé à Le Coudray</i>	13 novembre 2019
HÉGON France, Serge, Alain <i>Décédé à Le Coudray</i>	21 janvier 2020

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La population légale au 1^{er} janvier 2016 entre en vigueur à compter du 1er janvier 2019. La population totale au 1^{er} janvier 2020 est de 273 contre 258 en 2016.

RECENSEMENT MILITAIRE

Entre JANVIER et MARS 2020, les jeunes gens nés en 2004 et ayant 16 ans révolus en janvier, février et mars, ou n'ayant jamais été recensés, doivent obligatoirement se présenter en mairie munis de leur livret de famille, de leur carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile, afin de procéder à leur recensement. Après ces démarches, les jeunes obtiendront une attestation de recensement qui leur sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 10 ans + 5 ans sur le territoire national. Si vous devez voyager en Europe dans l'espace Schengen, renseignez-vous de la compatibilité des 5 ans supplémentaires. Celle d'un enfant mineur est valable 10 ans. La liste des Mairies équipées de dispositifs de recueil des titres (DR) pour le recueil des demandes de passeport et de cartes nationales d'identité est disponible à la mairie.

CARTES ELECTORALES

Dans la perspective des prochaines élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, nous vous rappelons que la fiabilité des listes électorales constitue l'une des conditions de leur bon déroulement.

Aussi, nous vous invitons vous assurer de votre inscription sur les listes électorales de la commune soit directement auprès de la mairie, soit grâce au site Internet service-public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



LES MANIFESTATIONS

Agenda 2019

25 janvier	Galette des Rois 16h à la salle municipale
8 Mai	Cérémonie Victoire 1945 à 11h30 à la mairie
14 Juillet	Pas d'information
11 Novembre	Armistice de 1918 à 11h30 à la mairie
Décembre	Invitation des anciens au repas.

Le Mot de la commission des festivités :

Repas des séniors :



«Comme chaque année, la Commission des Festivités (François Xavier Toutut, Michel Rauzil Crabit, Nadège Teilleux, Frédérique Huillery, Martine Hamelin) s'est réunie plusieurs soirées afin d'organiser au mieux le repas des séniors 2019. Cette année, après réflexion, nous avons choisi l'auberge de Sandarville. Nous avons donné rendez-vous aux séniors de la commune de Blandainville le samedi 23 novembre 2019 pour un déjeuner dans cette magnifique longère datant du 12ème siècle. Nous étions

une trentaine de personnes accueillie dans un cadre chaleureux avec poutres et cheminées. Le menu au choix a été unanimement apprécié. Les discussions menées bon train ont permis aux habitants de Blandainville de se rencontrer et d'échanger.

En fin de repas, Monsieur Percheron au travers d'un discours a exprimé ses ressentis en tant que maire, ressentis pas toujours partagés.

La Commission des Festivité vous remercie de votre présence.»



Galette des rois :

Le 25 Janvier, les habitants de Blandainville partageront la galette des rois.



TRAVAUX SUR LA COMMUNE

TRAVAUX RÉALISÉS

- Remplacement d'une buse à Houdoir



- Branchement d'un compteur plus vanne de secteur au Favril



- Regard d'eaux pluviales à Charpinte.



- Réparation vanne de secteur au Grand Chasnay



- Création d'une vanne de secteur + Compteur au Petit Chasnay



- Installation à l'Église de la croix



- Rampe d'accessibilité et réfection des fonds baptismaux



- Installation des 160 mètres de canalisation eau potable au Grand Chasnay

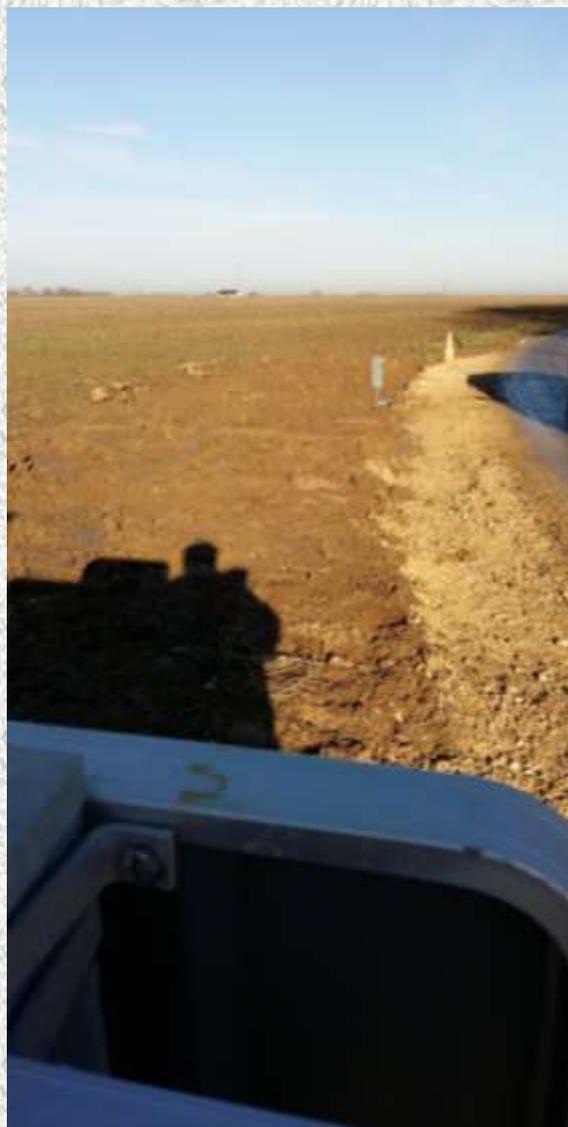


- Réfection de la voirie à Fransaches





- Réalisation d'un pont au Grand Chasnay



☺ TARIFS 2019

SERVICE DE L'EAU

Abonnements	Prix en Euros	Prix au M3 H.T
<i>Compteurs 15mm / 20 mm</i>	<i>20.00 €</i>	<i>1.70 €</i>
<i>Compteur grande capacité</i>	<i>260.00 €</i>	<i>1.70 €</i>

Même si pour une grande partie des habitants les compteurs se trouvent à l'extérieur des propriétés, ils restent sous la responsabilité et la surveillance de chaque administré.

MISE A DISPOSITION SALLE COMMUNALE - TARIFS EN VIGUEUR

Durée	Tarifs du 1^{er} mai au 30 septembre	Tarifs du 1^{er} octobre au 30 avril
<i>Location weekend</i>	<i>100,00€</i>	<i>150,00€</i>
<i>Vin d'honneur / Réunion (5 heures maximum)</i>	<i>50.00 €</i>	<i>60.00 €</i>

La location de la salle communale est réservée exclusivement aux habitants de la commune de Blandainville.

CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM

TOMBES		JARDIN DU SOUVENIR
15 ans	<i>200.00 €</i>	<i>Columbarium : 500 € pour 10 ans, pour chaque case contenant maximum trois urnes.</i>
30 ans	<i>250.00 €</i>	
50 ans	<i>400.00 €</i>	
<i>Le droit de superposition est de 60.00 €.</i>		

☺ LES REGLES DE CIVISME

LE BRULAGE

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets verts à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures, ...

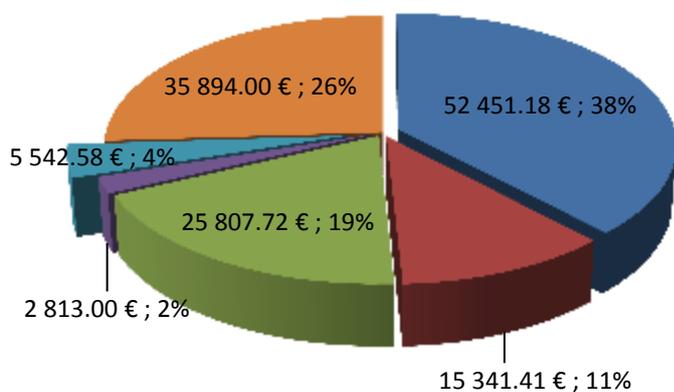
Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel. Signalons que cette interdiction vaut aussi pour les matériaux divers (pneus, peinture...) dont on souhaite se débarrasser.



BUDGET COMMUNE + EAUX ET ASSAINISSEMENT

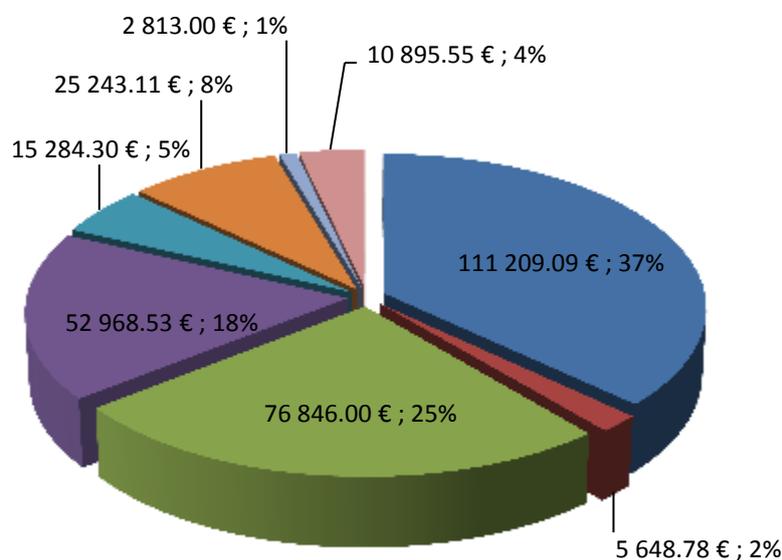
Compte Administratif Année 2019 / Budget « Commune »

Dépenses de fonctionnement et d'investissement 137 849.89€



- Chapitre 011 : Charges à caractère général + charges de personnel et fais assimilés
- Chapitre 014 : Atténuations de produits
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante
- Chapitre 042 : Dotations aux amortissements et aux provisions
- Chapitre 10 : Taxe aménagement
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Recettes de fonctionnement et d'investissement 300 908.36 €

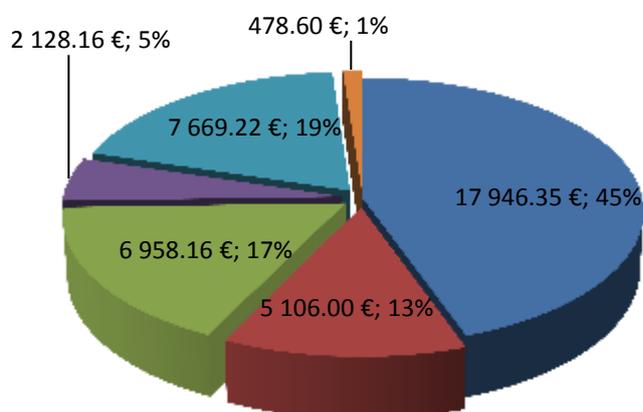


- R002 : Report de l'exercice 2016 en section de fonctionnement
- Chapitre 013 : Atténuation de charges + Produits des services, du domaine et vente diverses
- Chapitre 73 : Impôts et taxes
- Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations
- Chapitre 70 : produits des services, du domaine et vente diverses + chapitre 75 : Autres produits de gestion courante + chapitre 77 Produits exceptionnels
- 001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Excédent : 163.058.47 €

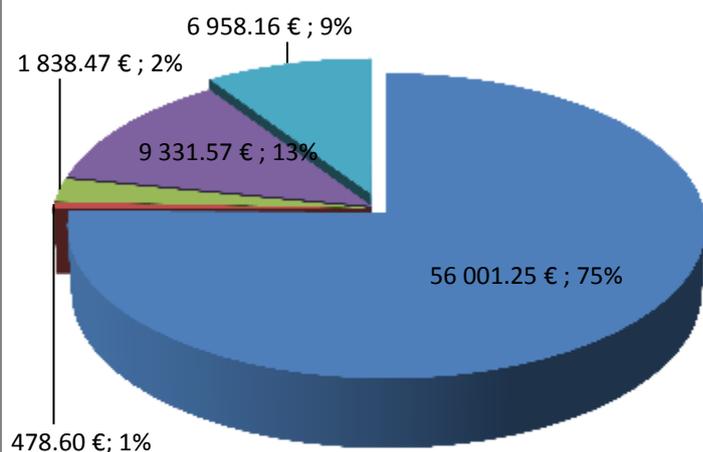
Compte Administratif Année 2019 / Budget « Eau et assainissement »

Dépenses de fonctionnement et d'investissement 40 286.49 €



- Chapitre 011 : Charges à caractère général + Chapitre 66 : Charges financières
- Chapitre 014 : Atténuations de produits
- Chapitre 042 : Dotations aux amortissements et aux provisions
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées
- Chapitre 21: Immobilisations corporelles
- Chapitre 040 : Opérations entre sections, subventions d'équipement

Recettes de fonctionnement et d'investissement 74 608.05 €



- Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de service
- Chapitre 042 : Opérations entre sections, subventions d'équipement
- R002 : Excédent d'exploitation reporté de l'exercice 2016
- 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- Chapitre 040 : Opérations entre sections, Frais d'étude, Matériel spécifique

Excédent : 34 321.56 €

QUALITÉ COMPTABLE

Le rapport sur la qualité comptable, pour la commune de Blandainville, émanant de la DGFIP, fait apparaître un résultat de 2018 excellent et en très nette progression.



INFORMATIONS PRATIQUES

VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE/BAC A GRAISSE/FOSSE TOUTES EAUX

Bien que chaque administré soit libre du choix de l'entreprise pour procéder au vidange des fosses d'aisance, le P'tit vous recommande de prendre attache avec la communauté de communes Entre Beauce et Perche au 02.37.24.32.45, afin de solliciter l'entreprise sélectionnée par celle-ci, garante d'un travail bien fait.

URBANISME

DOSSIERS ASSUJETIS A LA TAXE D'AMÉNAGEMENT :

-maison	-abri	-carport (voiture)	-locaux techniques	-club house
-garage	-abri de jardin	-abri voiture	antenne	-hangar agricole
-véranda	(bois, métal...)	-préau	radiotéléphonie	-locaux industriels,
-atelier	-serre	(camping-car)	-poste transfo	artisansaux,
-remise	(verre,	-appentis (voiture)	électrique	commerces
-fermeture	plexiglas,	-porche (voiture)	-éolienne de plus de	-grange réhabilitée
préau	plastique...)	-sous-sol	12 mètres de	en habitation, en
-fermeture	-pigeonnier	-cave	hauteur	garage...
terrasse	-chenil	-aménagement de		-étable idem
	-poulailler	combles avec		-porcherie idem
	-piscine	création de		-bergerie idem
	-local technique	plancher		
	piscine			

DOSSIERS NON ASSUJETIS A LA TAXE D'AMÉNAGEMENT MAIS NECESSITANT TOUT DE MEME UNE DECLARATION PREALABLE EN MAIRIE :

-bûcher	-panneaux	-abri caravane	-clôture	-pose de
-terrasse	photovoltaïques	-abri moto	-ravalement	fenêtres de toit
-pergola	sur toiture		-isolation	sans création de
			extérieure	plancher

Critère de la TA : Toute construction close, couverte et mesurant au moins 1,80 h de hauteur et à partir de 5 m² (mesures intérieures) est assujettie à la Taxe d'Aménagement. Pour tous vos projets n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie, qui pourra vous informer des modalités.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2018, l'assemblée a décidé d'appliquer la Taxe d'Aménagement aux taux de 2% en lieu et place de 5%.

DECLARATIONS PREALABLES ET PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉ EN 2019:

DP 1	France ENR / LME Brouard	ZE 34 - Panneaux photovoltaïques	Avis favorable
DP 2	Fély Cyril	E 310 - Portail + mur	Avis favorable
DP 3	Hamelin Martine	E 312 - Remplacement de la clôture	Avis favorable
DP 4	Jaouen	ZO 78 - Portail + mur	Refus puis avis favorable
DP 5	Percheron Régis	ZE 65 - Remplacement de la clôture + mur	Avis favorable
DP 6	Paynel François	E 77 - Travaux de rénovation	Refus puis avis favorable
DP 7	Synelva Collectivités	Houdoir - Poste de transformation Haute Tension	Avis favorable
PC 1	UGECAM Beaurouvre	OE E31 - Maison Accueil Spécialisée	Avis favorable

En 2019 11 Certificats d'Urbanisme (CUa) ont été délivrés.

SICTOM BBI -HORAIRES - CALENDRIER DU 1^{ER} SEMESTRE- UNIQUEMENT BLANDAINVILLE ET PRETOUVILLE

Attention n'oubliez pas, pour les hameaux de Fransaches et de Harville, les jours des collectes sont différents.



INFORMATIONS DIVERSES -

OBLIGATIONS DE DECLARATION DE TOUT DETENTEUR DE PORCINS:

Vous détenez un ou plusieurs cochons ou sangliers? Que vous soyez éleveurs professionnels ou particuliers, vous êtes dans l'obligation de vous déclarer auprès des services compétents du département. En effet le seuil de déclaration est fixé réglementairement à **un cochon ou sanglier détenu, que ce soit à titre permanent ou temporaire et quelle que soit la finalité** (animaux de production, de consommation individuelle, de compagnie, expérimentation, spectacle,...), la déclaration de détenteur est obligatoire. Ceci dans un souci de veille et de lutte collective contre les maladies touchant ces animaux.

Professionnel ou particulier, vous êtes un maillon sentinelle !

La détention de porcs ou sangliers implique le respect des règles de l'identification porcine et s'accompagne, entre autres, d'obligations sanitaires telles que la prophylaxie réglementée et une attention particulière aux règles de biosécurité.

Dans le contexte actuel de menace sanitaire suite à la présence de la fièvre porcine africaine à quelques kilomètres de la frontière franco-belge, la mise en application de cette réglementation est d'autant plus importante : la maladie ne présente aucun danger pour l'homme mais elle constitue une menace majeure pour les élevages de porcs français. Chacun doit donc jouer son rôle de surveillance.

Pour se déclarer ou toute question sur la détention de porcins	EURE ET LOIR : Alliance Elevage Loire et Loir (AELL) 02 47 48 37 74
Pour toute question sur la prévention sanitaire et la santé des porcins	DDCSPP 28 ddcsp@eure-et-loir.gouv.fr GDS 28 gds28@reseaugds.com / 02 37 53 40 40

FRELONS ASIATIQUES -



Si vous apercevez un nid de frelon asiatique, contactez la mairie qui organisera sa destruction.



Collecte de pneus usagés des particuliers

DU 20 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2020

CONDITIONS DE DÉPÔT:

- Collecte réservée aux PARTICULIERS habitant sur le territoire du SICTOM
- Dépôt LIMITÉ À 4 PNEUS par foyer
- Pneus DÉJANTÉS uniquement
- Pneus PROPRES et ENTIERS
- Type de pneus autorisés : véhicules légers (tourisme, camionnettes), pneus de 4x4, pneus de Quad, de moto et scooter

*Sont refusés les pneus de professionnels,
les pneus agricoles et les pneus de poids lourds.
Il est rappelé que le dépôt de pneus en dehors de cette
opération n'est pas autorisé en déchèterie.*



Sictom BBI
Brieux - Barneville - Bèze-Contilly

SICTOM BBI, 10, rue de la Mairie - 28160 DANSEAU / Tél : 02 37 96 74 66
E-mail : sictom.bbi@wanadoo.fr / Site web : www.sictombbi.fr



FOURRIERE
DEPARTEMENTALE
EURELIENNE

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	: 9h / 12h - 13h / 17h	} <u>Tél</u> : 02.37.36.02.04
Mardi	: 9h / 12h - 13h / 17h	
Mercredi	: 9h / 12h - 13h / 17h	
Jeudi	: 9h / 12h - 13h / 17h	
Vendredi	: 9h / 12h - 13h / 17h	
Samedi	: Sur RDV	<u>Tél</u> : 06.48.85.68.88
Dimanche	: Fermé	

VOS INTERLOCUTEURS

- 🐾 Chrystèle
- 🐾 Carine
- 🐾 Cedrick
- 🐾 Erwan



RETROUVEZ NOUS SUR FACEBOOK : FOURRIERE DEPARTEMENTALE EURELIENNE